

MODULE 4 – L'ERGONOMIE

Les termes choisis sont issus de l'Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié

COMPETENCE :

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

OBJECTIFS DE FORMATION:

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements ;
- Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical ;
- Installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.

PROGRESSION PEDAGOGIQUE :

Savoirs associés théoriques et procéduraux sur 35h

Le système locomoteur : anatomie et physiologie, le mouvement.

Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain.

Les accidents dorso-lombaires.

Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients.

Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.

Les différentes méthodes de manutention.

Techniques de prévention des accidents dorsolombaires.

Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.

Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.

Savoirs associés pratiques sur 70h

Exercices pratiques : les positions et attitudes professionnelles correctes.

Installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.

Mobilisation, aide à la marche, déplacements.

Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses.

Prévention des chutes.

Niveau d'acquisition et limites d'exigence

Les conséquences du port des charges lourdes seront traitées en lien avec des lieux et des conditions d'exercice variées (matériel présent, locaux...).

Le rôle de l'aide-soignant dans l'aide au déplacement et à la mobilisation sera précisé en liaison avec les autres professionnels.

Les règles de sécurité et les principes déontologiques seront analysés au regard des situations spécifiques.

EVALUATION OU APPRECIATION DES RESULTATS:

Critères de résultat :

- Les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de son état, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux ;
- Le matériel est choisi de façon correcte, selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice ;
- Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient.

Critères de compréhension :

- Le choix des gestes, des activités, des matériels et des techniques utilisés en fonction de l'état de la personne est justifié.